

Compte rendu de séance

Séance du 7 Avril 2022

L'an 2022 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislas, MARAIS Mathieu, POULET Alain, ROBATEL Loïc, ROLLAND Éric, SAUGERON Ulrich.

Excusé(e)s ayant donné procuration : Mme GUILLEMIN Sandra à Mr MARAIS Mathieu, Mr RAIMBAUX Cédric à Mme HAUDRECHY Julie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 04/04/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : HAUDRECHY Julie

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2021 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent d'un extrait du Compte Administratif et du compte de gestion dont l'intégralité est à leur disposition, sur la table, pour consultation.

Section de fonctionnement :

Dépenses	370 475,43 €
Recettes	458 805,96 €
Résultat 2021	88 330,53 €

Section d'investissement :

Dépenses	139 710,85 €
Recettes	121 088,46 €
Résultat 2021	- 18 622,39 €

L'excédent global du compte administratif 2021 s'élève à 301523,39€ ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Madame le Maire se retire et sous la présidence de l' élu le plus âgé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 de la commune de Rueil la Gadelière.

Affectation du résultat 2021

Madame le Maire propose d'affecter ces résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit d'investissement reporté - D001)
77 403,83 €
- Résultat de fonctionnement reporté (excédent de fonctionnement reporté - R002)
301 523,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Vote des taux d'imposition 2022

Vu les résultats positifs de l'exercice 2021, madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux communaux de taxes foncières.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32,05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE les taux d'impositions au titre de l'exercice 2022.

Vote du budget primitif 2022

Madame le Maire propose de voter le budget principal 2022 présenté comme suit :

Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	668 776,06 €	668 776,06 €
Section d'investissement	364 478,68 €	364 478,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE le budget primitif 2022 comme présenté.

Demandes de subventions des associations extérieures à la commune

Demande présentée par l'association Chemin d'enfance,
Demande faite par l'association de tennis de table de Brezolles,
Demande de l'association France Victime 28,
Demande présentée par l'Ecole de musique et harmonie de Verneuil,

Madame le Maire fait lecture des courriers de demandes de subventions envoyés par lesdites associations.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE à l'unanimité la participation financière de la commune aux associations.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Demande de l'Association des Parents d'Elèves,
Demande de l'association Amicale de Pétanque Rueilloise,

Madame le Maire présente au Conseil les montants proposés pour les associations de la commune :

APE : 1200 €

AAPR : 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE les montants des subventions aux associations.

Solidarité avec la population ukrainienne

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Rueil La Gadelière tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Abonder la somme déjà versée par les administrés d'un montant de 540 €.

Voté à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

- Accueil de la population Ukrainienne : 1 famille de 5 personnes arrive sur la commune avec 2 enfants à scolariser. 3 familles de la commune sont prêtes à accueillir chez eux les réfugiés.

- Mme VATAIRE, institutrice à la maternelle a obtenu sa mutation. Nous aurons un(e)nouvel(le) enseignant(e) à la rentrée et pas de poste supplémentaire.

39 enfants sont attendus à la rentrée de septembre 2022. Retour à un seul service de cantine le midi, ce qui facilitera la gestion du personnel surveillant.

- La seconde partie du jardin des loisirs est presque terminée. Le vélodrome des petits ouvrira courant juin pour le plus grand bonheur des enfants déjà pressés de s'y rendre.

- Suite au recensement de la population, la commune note une nette diminution de ses habitants. Cela est dû au fait que 20 % des logements de la commune sont des résidences secondaires. Pour le SDIS (service des secours) nous sommes à 561 habitants tout confondu.
- Nous aurons un «service civique » de mai à décembre. Il sera rémunéré par l'Association des Maires du 28.

Séance levée à : 22h15

Le Maire
Françoise POULET